

## Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2018

Etaient présents : L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme CHANCLOU Séverine, MM. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, GAURIAUD Alain, Adjoints, MM ASTIE Claude, Conseiller délégué, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, M. RAVET Aurélien, Mme DORIN Margarida, Mme, Mme PERCHAI Sandrine, Mme BOUHIER Amandine, M. BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette, M. JUIN Gérard

M GUILLOT Stéphane a donné pouvoir à Mme BREDEL  
Mme PALITO Marlyse a donné pouvoir à M. GAILLARD  
Madame LEYRIT Anny France a donné pouvoir à Mme CHANCLOU  
Mme CARDUNER Isabelle a donné pouvoir à M. MORIN

Mme BOUHIER est désignée secrétaire de séance.

---

Date de convocation	:	09 octobre 2018
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	19

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les graves inondations dans l'Aude. Il présente au nom du Conseil toute sa compassion pour les sinistrés et indique que la commune participera à la solidarité Nationale par le biais d'un don ou d'une participation intercommunale selon les dispositions qui seront prises au plan National.

Puis, après avoir indiqué le sommaire de la réunion, il ouvre l'ordre du jour.

### BILAN SAISON ESTIVALE :

Une saison sans incident grave ni trouble important à l'ordre public.

Les faits survenus en juillet et août se résument à :

- 2 feux de végétaux sans gravité
- 13 dégradations ou incivilités (véhicules, installations de plage, panneaux routiers...)
- 32 interventions pour nids de frelons chez des particuliers
- 6 vols de diverses natures (vélos, vol avec violence, vol dans un poste de secours)
- 13 dépôts d'ordures et de gravats (notamment devant l'entrée de la déchetterie)
- 23 interventions pour nuisances sonores (chantiers, émissions musicales...)
- 27 interventions pour malaises, chutes de vélos, disparition d'enfants sur la plage, recherche personnes, différends et altercations, et un arrêt cardiaque sur la plage
- 34 interventions pour chiens errants, cheval en divagation, affichage illicite, campings sauvages, démarchage à domicile...)
- 2 accidents de la circulation routière.

Ce bilan révèle moins de gravité qu'en 2017

### Les pistes cyclables :

Ont été très sollicitées, générant des conflits, des altercations comme cela s'est également produit en zone urbaine, dans les mêmes conditions que les années passées.

Mme MASSE a constaté durant la saison de nombreuses incivilités en vélo et de fréquentes infractions au code de la route entraînant ainsi des risques importants qui augmenteront avec l'arrivée de nouveaux moyens de locomotion électriques comme le souligne Mme DORIN. Pour M. JUIN La publicité faite autour du vélo dans l'île de ré et les divers aménagements PMR favorisant la mobilité renforcent ce constat.

### La surveillance des plages :

A donné satisfaction, malgré le malaise cardiaque survenu le 5 août 2018.

L'analyse des eaux de baignade effectuée par la SAUR et l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur des critères différents à Gros-Jonc, les Gollandières, le Petit Sergent s'est soldée par un bilan très satisfaisant :

Analyses ARS : 18 analyses entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre :

- 11 excellent, 7 bon

Analyses SAUR : 78 prélèvements et 84 avec le pluvial :

- 82 excellent
- 2 moyen (les 27 et 29 juin)
- 

Le centre village n'a été l'objet d'aucune dégradation grave

Le camping sur parcelles privées a été strictement surveillé en raison des périodes de forte chaleur risquant de provoquer des feux de forêt. Au cours des patrouilles de police, 117 emplacements campés ont été contrôlés (138 en 2017).

La vie économique de saison a été impactée par un mois de juillet défavorable, mais de l'avis de nombreux commerçants, le bilan global de saison s'avère dans l'ensemble satisfaisant.

L'instauration de marchés nocturnes en juillet et août a également été bien appréciée. A la question de M. BEYNAUD sur les avis émis par la population au sujet des zones bleues, M. le Maire indique qu'il n'a eu aucun retour négatif et que 8 000 disques bleus ont été distribués. A la remarque de M. MORIN pour les véhicules ventouses autour des zones bleues, il est décidé que la commission voirie proposera pour 2019 des solutions au Conseil pour assurer un turn-over sur les parties « sensibles » et souvent saturées du centre village.

### HAMEAU DE ROCHEFORT : bilan des attributions

Comme convenu lors du précédent Conseil, M. le Maire donne le bilan de l'attribution des logements :

- 126 personnes ont emménagé dans les 40 logements
- 50 enfants (entre 1 an et 20 ans)
- 4 locataires célibataires, pour la plupart retraités
- 72 parents qui occupent les F3; F4 et F5

Parmi ces 40 familles :

- 3 viennent du continent (mais travaillent dans l'île)
- 5 viennent de la Flotte
- 4 de Sainte Marie
- 1 d'Ars
- 1 de la Couarde
- 1 de Rivedoux
- 1 de Saint Martin.
- Les autres familles vivaient au Bois mais ont été relogées pour leur permettre de vivre dans de meilleures conditions matérielles ou financières.

M. JUIN fait part des difficultés de stationnement dans cette zone. M. le Maire souhaite, malgré les 97 places de parking créées (2 par logement) et 17 ouvertes aux visiteurs, continuer l'acquisition de parcelles pour aménager des parkings et désengorger les rues du centre.

A la demande de Mme BOUHIER, M. le Maire précise que le comité d'attribution était composé du Président du bailleur social, du Président de la Communauté de Communes, de lui-même avec l'Adjoint délégué aux affaires sociales. 3 candidatures ont été proposées par logement : 38 logements ont été affectés au N° 1 de chaque liste qui ont accepté immédiatement, deux aux N° 2 suite au désistement des N° 1.

### CESSIONS DE VOIRIE :

Dans le cadre de la régularisation des délaissés de voirie, il est proposé à l'assemblée la cession par les propriétaires :

- De la parcelle AB 1671 pour 77 m<sup>2</sup> sise rue de la Grange
- De la parcelle AB 1647 pour 5 m<sup>2</sup> sise rue de la Grange
- De la parcelle AV 1259 et AB 1262 pour 13 m<sup>2</sup> sises rue de Gros Jonc

Par délibération en date 15 mai 2018, le Conseil avait accepté la cession de la SCI Cèdre Investissements pour la parcelle 1512p Impasse des Clairais pour 8 m<sup>2</sup>. Après accord avec les propriétaires, cette cession ne pourra pas être prise en compte par la commune en raison du mur de clôture à remettre à l'alignement. M. GUILLET souhaite que la commission voirie examine la nécessité ou non d'acquérir cet angle malgré la dépense de réfection du mur que l'acquisition engagerait.

A la remarque de M. JUIN sur l'abattage des arbres constaté lors des constructions, M. MARSOLLET indique que les constructions doivent se faire à l'alignement, ce qui justifie parfois ces abattages, et que les permis sont soumis à l'avis de l'ABF. De plus, M. le Maire précise que notre règlement oblige les pétitionnaires à replanter des essences lorsqu'ils doivent couper des arbres pour leur projet. Ceux qui ne respectent pas ces obligations n'obtiennent pas leur certificat de conformité. La commune constate les infractions, établit les procès-verbaux et c'est le procureur de la République qui décide des poursuites. M. GUILLET regrette que l'AVAP n'ait pas encore abouti, elle aurait permis de protéger une partie des végétaux. M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion de travail sur le PLUi sera organisée en décembre pour présenter tous les diagnostics et les inventaires réalisés pour le futur document ainsi que le pré-zonage.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur ces cessions.

### GESTION DU PERSONNEL : mise à jour du tableau des effectifs

Comme cela a été annoncé au précédent Conseil Municipal et pour finaliser les modifications apportées au tableau des effectifs suite aux restructurations apportées aux différents services dans le cadre de départs à la retraite d'agents, M. le Maire propose au Conseil :

- ✓ De transformer un emploi contractuel de catégorie B en emploi contractuel de catégorie A (au 01.01.19) -
- ✓ De transformer un emploi de catégorie C en emploi contractuel de catégorie B (au 01.04.19) – suite au départ à la retraite d'un agent
- ✓ D'augmenter le temps de travail d'un agent de 22 h 30 à 30 h pour régulariser des heures effectives mais rémunérées jusqu'ici en heures complémentaires (au 01.01.2019).
- ✓ De supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe au 01.04.19 (retraite) et en contrepartie créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la nomination d'un agent muté (au 15.02.19)

Il est précisé que la masse budgétaire relative aux charges de personnel est contenue comme cela avait été prévu lors de l'élaboration du budget primitif.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### CONVENTION AVEC RECLE RE :

Mme CHANCLOU informe l'assemblée sur le fonctionnement de l'aide aux leçons, organisée conjointement par RECLE RE, des bénévoles et l'agent de la bibliothèque dans les locaux de l'école. Environ 10 enfants bénéficient de cette prestation pour une participation des parents d'1 € (qui n'a pas augmentée depuis plus de 10 ans), le coût étant de 25 € pour la commune. I

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec RECLERE

A la demande de M. JUIN de savoir si l'Association RECLE RE a été reconnue d'Utilité Publique, M. le Maire précise qu'elle a été classée « espace de vie sociale ». Elle est en lien à ce titre avec plusieurs associations et reçoit une participation de la Communauté de Communes.

Ce sera elle qui organisera désormais le « repas de Noël » jusqu'alors organisé par le Secours Catholique pour les personnes isolées. Il aura lieu au Bois Plage le 28 décembre grâce aux dons de commerçants du Bois, du prêt de la salle par la Commune et de l'aide des bénévoles.

#### CONVENTION AVEC ORANGE : effacement des réseaux.

La dissimulation des réseaux sur l'ensemble de la commune arrive pratiquement à son terme. Une nouvelle convention pour la dissimulation des réseaux téléphonique concernant Le Peu des Aumonts, le Mont Joussaume, les Eridolles est à signer.

Ce programme d'effacement de l'ensemble des réseaux sur la commune se poursuit d'année en année et devrait ainsi aboutir dans un horizon proche à une totale prise en compte de cette longue mais utile stratégie d'aménagement de notre territoire. A cette occasion, Monsieur le Maire remercie les précédentes municipalités pour le travail accompli, très utile en cas de tempête et qui constitue une réelle plus-value en termes d'esthétique urbaine.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Une décision modificative au budget primitif est sollicitée par les services de la Perception. Il est nécessaire d'abonder de 5 033 € le compte 739323 sur lequel 80 000 € avaient été inscrits au BP 18 et d'en faire l'équilibre au compte 73111.

Ce jeu d'écritures comptables d'un compte à l'autre représente une somme qui concerne le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

✓ Vote du Conseil

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Maintenance des bornes incendies : Le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie ont été assurés par la SAUR pendant des années dans le cadre d'une convention qui est arrivée à échéance.

Pour renouveler cette convention sur une durée maximale de 5 années, la SAUR propose une prestation comprenant : le contrôle des installations (poteaux et bouches enterrées), graissage, essais de pression, inventaire des prestations etc....

Cette prestation concerne nos 66 poteaux et bouches avec une rémunération forfaitaire par unité contrôlée (actualisée chaque année - 64.50 € au 01.01.2018).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR

- Plage horaire de l'éclairage public :

La commune a obtenu la première étoile dans le cadre de la labellisation « village étoilé ».

Afin de poursuivre notre démarche liée à la lutte contre les pollutions nocturnes, il apparaît nécessaire de revoir les plages horaires d'éclairage nocturne.

Il est proposé au Conseil que pour des raisons de sécurité liées à l'affluence de la saison, l'éclairage nocturne soit maintenu en juillet et août.

Pour tous les autres mois de l'année, l'éclairage public sera maintenu jusqu'à minuit, interrompu entre minuit et 5 h 30, puis remis en fonction à 5 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité cette mise en place : M. RAVET pour continuer l'expérimentation engagée sur le plan de l'écosystème, M. BEYNAUD pour l'économie générée. L'ensemble du Conseil souhaite que la prochaine étape prévoit, si possible, l'extinction toute l'année entre minuit et 5h30.

○ Plan « mercredi » des ASLH :

En concertation avec les services de la Mairie, de la Garderie et des Directrices d'école, il est élaboré un plan « mercredi » pour une gestion optimisée des séquences périscolaires des enfants.

A ce titre, la Charte de l'enfant à l'école a été élaborée dans un esprit de complémentarité Ecoles/Centre de Loisirs et basée sur les orientations du PEDT

Elle sera présentée au Conseil d'école pour en informer les parents d'élèves.

○ Clôture du budget assainissement :

Aucune activité n'est intervenue sur le compte de la trésorerie depuis 2008 sur ce budget, le transfert de la compétence assainissement ayant été faite auprès du Syndicat Départemental des Eaux de la Charente Maritime depuis 1995.

A ce titre, les services de la Trésorerie proposent au Conseil d'en prononcer la dissolution et d'autoriser le Receveur Municipal à contrepasser les écritures à cette fin.

Il n'y a aucune conséquence sur le budget communal

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

○ Acquisition de chemins ruraux par la Communauté de Communes :

Le Conseil Communautaire a délibéré sur la nécessité d'acquérir pour l'euro symbolique deux chemins ruraux desservant le nouveau pôle « déchets » au lieu-dit « Les Gâchettes » en cours de restructuration : remise en état du Centre de Transfert après incendie et projet de déchetterie (aux lieu et place du Morinand).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer les actes à intervenir

○ Convention d'assistance technique générale avec le Syndicat Départemental de la voirie :

Le renouvellement de la convention est proposé aux 470 communes adhérentes au Syndicat Départemental de la voirie.

Il est proposé au Conseil que la Commission Voirie et Aménagement examine les services proposés et en mesure l'impact pour des projets futurs avant tout renouvellement, ce qui est accepté à l'unanimité.

○ Cérémonie du centenaire du 11 novembre : M. MORIN présente le programme de commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Grande Guerre, organisé par la Municipalité, en lien avec les Associations :

- 10 h : rassemblement devant la Mairie, suivi du dépôt de gerbes au monument aux Morts
- Défilé avec la participation des anciens combattants, des Sapeurs-Pompiers et de l'Union Sportive Boitaise
- Vin d'honneur offert par la Municipalité salle du Conseil et des Mariages

Mme CHANCLOU a sollicité les parents d'élèves pour que les enfants qui le souhaitent participent à cette journée par la lecture d'une lettre ou d'un poème.

Un concours de dessin a également été organisé et tous les élèves de l'école y sont inscrits. Les lauréats auront leurs œuvres exposées et des prix seront décernés le 10 novembre après un concert réalisé dans l'Eglise du Bois Plage à 18h par l'association AR4S.

○ Nouveau logiciel des PV de la PM (demande de subvention) :

Pour répondre aux normes, il s'avère nécessaire de renouveler le matériel servant à dresser les Procès-verbaux par voie électronique par le service de Police Municipale.

Les services de la Préfecture subventionnent cette acquisition jusqu'à la fin de l'année 2018. Le montant de l'investissement s'élève à 4 767 € TTC et une subvention de 1 262 € pourrait être obtenue.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention.

○ Travaux de voirie :

Octobre :

- Fin de l'aménagement de la voirie du Hameau de Rochefort

Novembre et décembre :

- Aménagement stationnement public rue des Odouardes
- Finalisation de travaux Sardinerie/Ormeau/Jacob/place du Rêve
- Réfection venelle du Fenouillet (hors chemin piéton)
- Intervention sur le pluvial zone artisanale (Coutord et Artisans)
- Réfection venelle de la Prépoise (après acquisition des terrains)
- Réalisation plateau ralentisseur Glacière/Petit Sergent
- Interventions diverses sur le pluvial et le sol (avenue de la Plage, Ecluse, Burons, Pingettes, Barjottes, Impasse des Chais, etc...)

Il est relevé par M. JUIN que lors de la réfection des voies, la végétation est pratiquement détruite mais M. ASTIE précise que des réservations sont faites dans les accotement, à la demande des riverains, pour que végétaux soient replantés aboutissant ainsi, dans la plupart des rues, à un embellissement et à une plus grande quantité de fleurs.

A ce propos, M. JUIN et GUILLET demandent que l'ONF intervienne sur le parking du Petit Sergent pour réimplanter des sapins desséchés durant l'été.

Adaptation des horaires du bureau de poste :

La fréquentation en baisse des bureaux de poste dans l'île de Ré ne permet pas de garder l'agence du Bois Plage ouverte dans les mêmes conditions que les années écoulées :

Aussi, la Direction de la Poste a décidé que, le bureau sera ouvert :

- D'octobre et avril, le matin (horaires non arrêtés) du lundi au vendredi
- Avril, mai, juin, septembre : le matin du lundi au samedi
- En juillet et août : toute la journée et le samedi matin.

Cependant, le centre de tri, rue de la Glacière, restera ouvert l'après-midi pour toutes les opérations habituelles de courriers, colis, recommandés.

Pour M. JUIN, il est essentiel de conserver un bureau de poste dans le village, ce qui est partagé par tous.

○ Calendrier :

- Le 20 octobre 2018 : Journée de cohésion du personnel
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 11 h : cérémonie
- Le 11 novembre 2018 à 10 h : cérémonie
- Le 15 novembre à 14 h 30 : Conseil Communautaire
- Le 24 novembre 2018 : repas des aînés
- Prochain Conseil : le 11 décembre 2018

La séance est levée à 20 h 20.



Le Maire,

Jean-Pierre **GAILLARD**